

Var

DÉCLARATION **DE RESSOURCES EN LIGNE**



01 GÉNÉRALITÉS ET FONCTIONNALITÉS

04 BIEN COMPLÉTER MA E-DSH

05 LES RÈGLES D'OR

06 LES CONTACTS UTILES



SOMMAIRE

03 LA DEMONSTRATION

QUELQUES RAPPELS

02

GÉNÉRALITÉS ET FONCTIONNALITÉS



COMMENT DÉCLARER MES RESSOURCES EN LIGNE



ATTENTION : Accessible uniquement via le WEB



LES AVANTAGES DE DÉCLARER MES RESSOURCES EN LIGNE



Obligation pour un titulaire du compte ameli de faire sa déclaration d'invalidité en ligne



Un gain de temps par rapport au délai postal



Pas d'envoi postal







Pas besoin de se déplacer



Pas de risque de perte de courrier, sécurisation des données au sein du compte ameli



QUELQUES RAPPELS



JE ME CONNECTE À MON COMPTE AMELI



J'accède à mon compte ameli

OU

Première visite ? Créer un compte

S'identifier avec

FranceConnect



J'ACCÈDE A MA MESSAGERIE



COMMENT OBTENIR MON ATTESTATION DE PAIEMENT





LA DÉMONSTRATION







BIEN COMPLÉTER MA E-DSH



ZOOM SUR MES RESSOURCES



Reprise le :	Cessation le :	
jj/mm/aaaa 🌐	jj/mm/aaaa 🏢	
Du jj/mm/aaaa 🏢 au	jj/mm/aaaa 🏢	Aide : déterminer le montant brut de mes revenus Si vous êtes salarié : précisez le montant mensuel brut indiqué sur la lig des cotisations de sécurité sociale maladie de votre bulletin de salaire.
Activité commerciale, libérale, a	artisanale 🔹 💿 Oui 🔿 Non	Si vous êtes rémunéré sous forme de chèque emploi-services : précise;



Des pages supplémentaires à compléter peuvent être présentées à l'assuré en fonction du contexte : présence d'ASI et/ou de MTP



J'AI PERÇU DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

 Bénéficiez-vous ou avez-vous bénéficié (sur la période) du versement d'indemnités journalières par votre caisse d'Assurance Maladie ?
Oui
Non

J'ai perçu des indemnités journalières

Je coche « Oui »

Mon employeur a perçu mes indemnités journalières





MA SITUATION PROFESSIONNELLE

	Bulletin de salaire de Février 2022 N° Agent : N° Bulletin : 220200152 34 MME 52 RUE VALENTIN 83200 TOULON			
salaire mensuel salaire maintenu connés navés			1361,15 314 12	
SALAIRE RRIIT			1675.27	
Cotisations et contributions sociales	Rase	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
SANTE	Duot	Tuux outuriu	r ur coulario	r art omprojour
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	1675.27			117.3
Complementaire Incapacite Invalidite Deces	16/5.2/	0,800	13,40	20,
Complémentaire santé obligatoire Forfait	3428,00	0,656	22,49	22,4
Complémentaire santé obligatoire Pourcentage	1675,27	1,582	26,50	26,
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	1675,27			17,
RETRAITE				
Sécurité Sociale plafonnée	1675,27	6,900	115,59	213,0
Sécurité Sociale déplafonnée	1675,27	0,400	6,70	42,3
Complémentaire Tranche 1	1675,27	4,040	67,68	147,
FAMILLE	1675,27			57,8
ASSURANCE CHÔMAGE				
Chômage	1675,27			70,:
ononago				67,
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR COTISATIONS PREVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE	1715.05	0.000		30,
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR COTISATIONS PREVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE CSG non imposable à l'impôt sur le revenu	1715,05	6,800	116,62	30,3
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR COTISATIONS PREVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE CSG non imposable à l'impôt sur le revenu CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu	1715,05 1715,05	6,800 2,900	116,62 49,74	30,3
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR COTISATIONS PREVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE CSG non imposable à l'impôt sur le revenu CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR	1715,05 1715,05	6,800 2,900	116,62 49,74	30,3 -203,0
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR COTISATIONS PREVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE CSG non imposable à l'impôt sur le revenu CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR TAXE SUR SALAIRES TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS	1715,05 1715,05	6,800 2,900	116,62 49,74	-203, 140,
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR COTISATIONS PREVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE CSG non imposable à l'impôt sur le revenu CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR TAXE SUR SALAIRES TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS DETENUES ET DEMOCIDESEMENTS DIVEDE	1715,05 1715,05	6,800 2,900	116,62 49,74 418,72	30, -203,
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR COTISATIONS PREVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE CSG non imposable à l'impôt sur le revenu CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR TAXE SUR SALAIRES TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS chôques d'équiper	1715,05 1715,05	6,800 2,900	116,62 49,74 418,72 -44 16	30, -203, 140, 770,
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR COTISATIONS PREVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE CSG non imposable à l'impôt sur le revenu CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR TAXE SUR SALLAIRES TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS RETERUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS chèques déjeuner régularisations	1715,05 1715,05	6,800 2,900	116,62 49,74 418,72 -44,16 119.48	30, -203, 140, 770, -66,
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR COTISATIONS PREVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE CSG non imposable à l'impôt sur le revenu CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR TAXE SUR SALAIRES TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS chèques déjeuner régularisations TOTAL DES RETENUES ET REMBOURSEMENTS	1715,05 1715,05	6,800 2,900	116,62 49,74 418,72 -44,16 119,48 75,32	30, ⁻ -203,0 140,1 770,5 -66,2

Je saisis mon salaire BRUT soumis à cotisations Sécurité Sociale pour chaque mois

Si j'ai plusieurs employeurs : Je cumule tous les salaires BRUTS mois par mois

> Si vous avez un doute sur le montant brut mensuel à déclarer, nous vous invitons à nous envoyer vos bulletins de salaire accompagnés d'un courrier explicatif.



J'EXERCE UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE, LIBÉRALE OU ARTISANALE



Je note mon bénéfice perçu

J'indique mon chiffre d'affaire



JE PERÇOIS DU CHÔMAGE

Je coche « Oui »



Je note le montant BRUT JOURNALIER perçu sur la période demandée

JE PERÇOIS LA MAJORATION TIERCE PERSONNE

Je suis bénéficiaire de la Majoration Tierce personne, j'indique si j'ai été hospitalisé(e) ainsi que les périodes concernées.



JE PERÇOIS L'ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE INVALIDITÉ

J'indique tous les montants BRUTS que j'ai perçu ainsi que ceux de mon/ma conjoint(e), à savoir :

Pension, rentes et retraites

Allocation Adulte handicapé / RSA

Salaires, gains, indemnités journalières

Allocations chômage

Complémentaires, Prévoyances ...

Valeurs des biens mobiliers / immobiliers, placement, assurance vie ...





Je ne déclare pas ma pension d'invalidité.



- Je valide ma déclaration avec les 6 lignes complétées
- J'adresse dans les meilleurs délais à ma CPAM, via la messagerie de mon compte ameli, mes informations complémentaires.



Je précise que mon envoi est un complément à une déclaration de ressources faite sur mon compte ameli.



L'historique de mes déclarations en ligne sera bientôt disponible !



LES RÈGLES D'OR



POUR BIEN COMPLETER MA DECLARATION DE RESSOURCES, JE PENSE À :



L'Assurance Maladie Agir ensemble, protéger chacun

LES CONTACTS UTILES



LES CONTACTS UTILES







Var

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION!

